



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013

Présents : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, Maryse MILLET, Patrick MODICA, Thérèse ROBERT, Christophe SIMON, Jean SIMONDON .

Absents excusés : François LECHAILLER (procuration à Bernard GRAPPEY), Paulina REQUENA, Florent VALLOT.

Assistait également : Théo MARGUET, secrétaire de mairie

Convention avec le département pour la viabilisation hivernale de la RD 270

Le conseil municipal donne son accord afin de signer une convention avec le département pour la viabilisation hivernale de la RD 270, ce qui permet à la commune qui assure actuellement le déneigement de cette voie de toucher une somme forfaitaire de 808.65 €.

Mise en valeur de la bascule communale

Un devis des établissements PRETRE pour la réfection du mécanisme se monte à 3 421,20 € HT et un devis de l'entreprise DEFORET fournitures plateau bois (pin traité à cœur) se monte à 1 323,84 € HT. Un dossier de demande de subventions CAGB et aides parlementaires est en cours.

Assiette et désignation des coupes forestières de l'exercice 2014, tarif affouage 2014 et programme de travaux en forêt

Les coupes de bois de l'exercice 2014 sont prévues sur les parcelles 1, 2, 4, 5, 15, 16, 17, 18, 34, 35, 36, 38 et 39.

Le tarif de l'affouage 2014 reste inchangé par rapport à cette année (8 € le m³ ONF) pour 419 m³ estimés, soit 3 352 € répartis au prorata du nombre d'affouagistes inscrits.

Le programme des travaux patrimoniaux s'élève pour l'année prochaine à 7 130 € HT pour l'entretien et 12 764,92 € HT pour l'investissement, soit 19 894,92 € HT.

Tarif du ménage de la salle polyvalente

Les personnes louant la salle polyvalente auront la possibilité, moyennant la somme de 150 €, de faire effectuer le ménage par l'employée communale. Cette précision sera mentionnée dans les contrats de location.

Rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

La qualité de l'eau contrôlée en 2012 est conforme aux normes définies par le Code de la Santé Publique, sur le plan bactériologique comme sur le plan physico-chimique. Les personnes intéressées peuvent consulter le rapport établi par le Syndicat intercommunal des eaux en mairie.

Questions et informations diverses

- La commission du suivi du site SEVESO (du dépôt pétrolier) a eu lieu le mercredi 13 novembre 2013.

La commission tripartite qui doit être passée entre l'entreprise, l'état et les collectivités n'a pas encore été signée. Le conseil donne son accord pour que la participation de la commune soit égale à celle de la CAGB (plusieurs simulations réalisées en fonction de la Contribution Economique Territoriale (ex-Taxe Professionnelle) nous ont permis de prendre cette décision).

L'association AGRISS des riverains a demandé que l'ancien vestiaire du terrain de foot soit traité au même titre que les biens délaissés ou expropriés dans le cadre des PPRT (Plan des Préventions des Risques Technologiques).

L'entreprise a demandé qu'un devis lui soit adressé pour une éventuelle prise en charge de cette démolition.

- Le contrat avec l'assurance SMACL prendra effet au 1^{er} janvier 2014. (voir compte rendu du CM précédent : assurances des bâtiments communaux, véhicules et risques statutaires des agents communaux).

- Suite du dossier de l'installation du poste RTE à l'ancienne porcherie GRUNDISH : les travaux sont prévus courant 2015 et la mise en service du site courant du 3^{ème} trimestre 2016. Le chemin menant au garage MOTTAS sera utilisé pour les travaux et remis en état.

- Réunion des Maires du Plateau : L'ensemble des communes a accepté que ce syndicat reprenne la compétence « soutien à l'école de musique du Plateau » et modifie en conséquence ses statuts. Sept communes ont décidé de participer financièrement à cette école. Il est rappelé que Gennes n'a pas souhaité, par 7 voix contre et 4 pour, adhérer financièrement dans l'immédiat à cette école. Par contre, si besoin était, une salle pourrait être mise à disposition en fonction de nos disponibilités.

- Concernant les enfants en difficulté, scolarisés en classe CLIS à Saône, la commune doit régler une facture de 487 € pour 2013, concernant les frais de fonctionnement de cette classe et le psychologue scolaire. Le Syndicat du Plateau demande des précisions à la commune de Saône qui abrite cette classe CLIS.

- Réunion SIVU : des travaux sont à prévoir : remontées d'eau dans les douches de Gennes et désensablage du terrain de foot de Montfaucon.

- Le prochain CSLH aura lieu du 24 au 28 février 2014 sur le thème « Tournons un film ». Des précisions complémentaires seront données en temps voulu.

- Une formation « premiers secours » est envisagée : les personnes intéressées doivent se manifester en mairie.

- L'AFR a investi dans l'achat de matériel d'escalade.

▪ APPEL A CANDIDATURE : Le site pilote recherche une personne pouvant animer l'atelier « temps calme » 3 heures par semaine de 13h20 à 14h20 les mardis, jeudis et vendredis.
S'adresser en mairie.

▪ Une vingtaine de personnes ont assisté à l'échange littéraire « les petites fugues » à la salle de la bibliothèque le 18 novembre 2013.

▪ Hangar terrain d'aviation La Vèze

L'entreprise DOMERGUE projette, sur le territoire de la commune de Morre, la construction d'un nouvel hangar destiné au stationnement d'avions sur l'aérodrome de La Vèze. Ce projet étant situé dans le périmètre de protection de la source d'Arcier, la commission de suivi dont fait partie la commune de Gennes a été sollicitée pour avis. Considérant que le projet se situe d'une part dans le périmètre de protection rapproché A à l'intérieur duquel sont interdits les nouvelles constructions et les travaux de terrassement et de déblaiement, d'autre part à l'intérieur de la zone Natura 2000 et que le POS de Morre interdit les constructions liées aux activités aéronautiques portant atteinte à l'intérêt du site, la commune de Gennes a émis un avis défavorable sur le projet.

▪ Le père Noël sera de nouveau dans les rues du village assisté de ses lutins du comité des fêtes le vendredi 20 décembre 2013 à partir de 18h.

Vin chaud (avec modération) et papillotes à gogo!

Le secrétaire de séance,

Patrick MODICA

Stationnements sur trottoirs (dernier rappel)

Les travaux de voiries sont désormais terminés et comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, le non respect trop fréquent du code de la route qui interdit les stationnements de véhicules sur trottoirs nous contraint, pour la sécurité de tous, à faire appel aux services de la gendarmerie nationale pour verbaliser les contrevenants. Nous vous informons simplement par le biais de ce compte-rendu que la mise en place de cette mesure se fera à compter du lundi 16 décembre 2013.

Chats

Certains quartiers de notre village sont depuis plusieurs années envahis par des chats semi-sauvages qui n'appartiennent à personne ; nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises en évoquant des solutions qui n'ont pas été validées. Depuis quelques mois, nous devons faire face à un autre phénomène : des chats domestiques, qui visiblement ont appartenu à un propriétaire, cherchent à trouver refuge dans nos maisons. Faute d'avoir retrouvé son maître, l'un d'entre eux a déjà été adopté par une famille. Il ne s'agit malheureusement pas d'un individu isolé et, actuellement, un chat angora nous a été signalé sur le secteur de la rue du Chanois et un chat gris clair avec des taches rousses pâles sur celui de la rue Derrière Laval. Si ces animaux vous appartiennent ou s'ils appartiennent à quelqu'un de votre connaissance, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir contacter le secrétariat ; nous pourrions ainsi vous mettre en relation avec les personnes qui leurs dispensent provisoirement les quelques soins qui leurs sont indispensables.

Etat-Civil :

Décès

Pierre Beaud nous a quittés le 26 novembre dernier à l'âge de 60 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille ainsi qu'à l'ensemble des proches du défunt.

Naissances

Depuis la dernière réunion de conseil, sont nés à Besançon :

- le 26 octobre : Esteban Parriaux, dont les parents sont domiciliés rue des Vanniers,
- le 6 novembre : Tessa Aubry, dont les parents sont domiciliés rue Derrière Laval,
- le 9 novembre : Lilou Girardin, dont les parents sont domiciliés rue du Lavoir.

Nous souhaitons la bienvenue à ces jeunes gens dans notre village et félicitons les mamans et les papas.

Agents techniques... et administrés insatisfaits

Les agents techniques communaux doivent régulièrement faire face à des remarques désobligeantes de la part de certains administrés sur la qualité de leur travail, que ce soit au niveau du déneigement, de l'entretien des voiries ou des espaces verts.

Rappelons simplement que les agents techniques sont au nombre de deux, Aline Mottas, qui travaille à temps complet et David Serment, qui exerce une activité agricole et n'effectue pour la mairie que vingt heures par semaine.

Aline est actuellement en congé maternité et David, qui s'est blessé sur son exploitation agricole ce printemps, a dû subir une intervention chirurgicale début novembre et est arrêté jusqu'à la mi-janvier. La Commune a recruté un agent remplaçant à temps complet (Bernard Oguero) pour faire face à cette situation provisoire, mais ce dernier ne bénéficie d'aucune antériorité au niveau communal et ne possède que 35 heures par semaine pour réaliser les tâches qui lui sont confiées (au lieu de 55 pour Aline et David). Nous ne pouvons donc pas exiger de lui les mêmes prestations que celles réalisées en temps normal.

Rappelons également que les agents que nous employons (titulaires comme remplaçant) connaissent le travail qu'ils ont à faire et que si ce travail n'est pas ou mal exécuté, cela relève du ressort de la mairie. Au niveau municipal, nous ne pouvons être que satisfaits de leur conscience professionnelle, de leur disponibilité et de la qualité de leur travail. Notre village est très bien entretenu compte-tenu du comportement peu respectueux de sa propreté par quelques éléments dont certains sont d'ailleurs étrangers à notre commune, et en tant qu'employeurs, nous ne pouvons qu'inciter les agents techniques à continuer sur la même voie.

Les (rares) administrés insatisfaits continueront à l'être par nature et nous ne pourrons malheureusement pas, même avec la meilleure volonté du monde, changer quoi que ce soit à leur état d'esprit. Nous leur demandons simplement unanimement de laisser nos agents effectuer leur travail en toute quiétude et dans les meilleures conditions qui soient.

La Municipalité

Et si l'on reparlait de l'affouage...

Pour la saison 2012-2013, la taxe d'affouage vient de parvenir aux familles s'étant fait inscrire fin 2012. Bien qu'aucune modification ne soit intervenue dans le calcul de cette taxe par rapport aux saisons précédentes, elle a considérablement augmenté et a créé bien des réclamations, parfois de simples demandes, très correctes et sans ambiguïtés, parfois plus virulentes et plus désagréables.

Comme nous l'avons déjà expliqué, la taxe est calculée selon des ratios utilisés par l'O.N.F. Au total des grumes, vendues durant l'année d'exercice, exprimé en mètres-cubes (m³), correspond un nombre de m³ de bois de chauffage. Ce nombre est donc multiplié par le tarif (décidé par le conseil municipal, actuellement 8,00 €) et ensuite divisé par le nombre d'affouagistes inscrits ; une simple règle de trois, formule utilisée et inchangée depuis bien longtemps dans notre commune.

Lors de l'inscription de 2012-2013, et ceci pour la première fois, un document était présenté à la signature, pour chaque inscription, un simple certificat sur l'honneur, sans aucun moyen de contrôle, stipulant que l'affouage était bien utilisé pour soi même ; on ne pouvait donc plus, si on n'utilisait pas d'appareil de chauffage à bois, faire profiter un voisin ou un ami de sa part d'affouage. Bien entendu, il s'agit là d'une directive nationale, toujours en vigueur pour 2014.

La conséquence directe de cette application : 86 inscriptions en 2012-2013 contre 124 l'année précédente, c'est ce qui explique la grosse différence de la dernière taxe.

En détail :

- Pour l'affouage 2011-2012 :
Volume d'affouage estimé par l'O.N.F. : 1 133 m³
Prix déterminé en conseil municipal : 8 € le m³
Montant global : 1 133 x 8 = 9 064 €
Nombre d'inscrits : 124 personnes
Montant de la taxe : 9 064 / 124 = 73,10 €

- Pour l'affouage 2012-2013 :
Volume d'affouage estimé par l'O.N.F. : 1 470 m³
Prix déterminé en conseil municipal : 8 € le m³
Montant global : 1 470 x 8 = 11 760 €
Nombre d'inscrits : 86 personnes
Montant de la taxe : 11 760 / 86 = 136,74 €

- Pour l'affouage 2013-2014 (à venir) :
Volume d'affouage estimé par l'O.N.F. : 419 m³
Prix déterminé en conseil municipal : 8 € le m³
Montant global : 419 x 8 = 3 352 €
Nombre d'inscrits : 69 personnes
Montant de la taxe : 3 352 / 69 = 48,58 €

Rappelons aussi, pour cette année, une longue période entre la première et la seconde distribution ; une a été faite normalement, l'autre, seulement à l'automne. Il se peut que certains affouagistes n'aient pas encore connaissance de cette seconde répartition.

Une autre précision concernant la distribution. Parmi les inscrits, une dizaine d'affouagistes sont responsables de liste. Ce sont eux qui distribuent la part de bois revenant à chacun ; cette part leur est indiquée, c'est la « part individuelle calculée ». Contrairement à ce que beaucoup croient, elle n'est pas exprimée en stères, c'est seulement une attribution de points, déterminée selon le volume, la situation, l'essence de l'arbre, etc. Un branchage de hêtre, situé au bord d'un chemin sera surestimé, alors qu'un arbre semblable, situé au fond d'une combe, sera dévalué.

Beaucoup de bruit donc pour si peu de chose et beaucoup de sous-entendus blessants envers ceux qui essaient d'œuvrer pour plus d'équité dans la distribution de l'affouage. Enfin, profitons de ces quelques lignes pour remercier vivement les quelques fidèles volontaires qui viennent participer à ces séances d'estimation ; leur travail est bien méconnu et trop souvent critiqué, de la façon la plus injuste qui soit. Leur seul vrai désir est de voir venir de nouvelles bonnes volontés, afin de leur transmettre l'expérience acquise pendant de nombreuses années.

Bernard Grappey



Assemblée Générale de l'association A.G.R.I.S de Gennes
Association d'un groupe de riverains du site seveso (dépôt pétrolier)

Mercredi 18 Décembre 2013 à 20 h 00 salle vers l'église.

Cette association a été créée en 2009 lors de la mise en place du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) à cause de la dangerosité et des risques d'accidents éventuels générés par le dépôt pétrolier de Gennes.

Elle a, de cette façon, un droit de regard sur le fonctionnement et la sécurité imposée par la préfecture à l'entreprise et, en retour, un devoir d'information à ses adhérents.

Elle participe une fois par an au Comité de Suivi du Site et ne manque pas de relayer toute demande émanant des adhérents : ainsi, une enquête sanitaire a été réalisée en ce qui concerne les émanations de pétrole récurrentes dans le village et, à la demande de l'association, l'Agence Régionale de Santé a été mandatée par les services de l'Etat pour approfondir cette étude. Il a été demandé aussi de bien vouloir mettre en cohérence les principes de sécurité dus à la population et leur réelle application lorsque la situation se présente (rave-party regroupant 250 personnes en territoire classé dangereux).

La sécurité inhérente à la proximité du pipe-line, traversant le village et de nombreuses propriétés, fait l'objet d'une vigilance constante depuis l'instauration de ce PPRT.

Nous sommes écoutés et entendus lors de ces réunions.

Le poids d'une association de défense étant proportionnel au nombre de ses adhérents, j'invite toute personne, du village ou riveraine, intéressée par notre démarche, à nous rejoindre lors de cette assemblée générale.

Ordre du jour :

Pour des raisons de contraintes dans le temps, le compte-rendu de la réunion du CSS (ancien CLIC) du 13 novembre se fera avant l'A.G. et le rapport moral de l'association.

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Election du bureau.
- Adhésions et renouvellements (5 € /an).
- Questions diverses suivies du pot de l'amitié.

Je compte sur votre présence, à bientôt.

Thérèse Robert